

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026



Le budget principal

Le budget primitif 2026 s'élève à 22 272 683 € en dépenses et en recettes (+5,1 % / BP 2025).

I-INVESTISSEMENT	BP 2025	BP 2026	Variation 26/25	%
D-DEPENSE	6 162 830,00	6 974 130,00	811 300,00	13,2%
D1-Dépense réelle	5 902 830,00	6 064 130,00	161 300,00	2,7%
D2-Dépenses d'ordre	260 000,00	910 000,00	650 000,00	250,0%
R-RECETTE	6 162 830,00	6 974 130,00	811 300,00	13,2%
R1-Recettes réelles	5 413 445,95	5 643 783,68	230 337,73	4,3%
R2-Recettes d'ordre	749 384,05	1 330 346,32	580 962,27	77,5%
F-FONCTIONNEMENT	BP 2025	BP 2026	Variation 26/25	%
D-DEPENSE	15 019 412,00	15 298 553,00	279 141,00	1,9%
D1-Dépense réelle	14 330 027,95	14 678 206,68	348 178,73	2,4%
D2-Dépenses d'ordre	689 384,05	620 346,32	- 69 037,73	-10,0%
R-RECETTE	15 019 412,00	15 298 553,00	279 141,00	1,9%
R1-Recettes réelles	14 819 412,00	15 098 553,00	279 141,00	1,9%
R2-Recettes d'ordre	200 000,00	200 000,00	-	0,0%
TOTAL GENERAL (en dépenses et en recettes)	BP 2025 21 182 242,00	BP 2026 22 272 683,00	Variation 26/25 1 090 441,00	% 5,1%

Les masses budgétaires continuent de progresser en 2026, tant en fonctionnement qu'en investissement (+1,09 M€). Toutefois, il est à noter que 60 % de cette augmentation provient des dépenses budgétaires d'ordre constituées par les opérations patrimoniales (inscription de 500 K€ pour la récupération des avances sur travaux du Pôle Enfance notamment).

Les dépenses réelles augmentent de 0,51 M€ en 2026, soit +0,16 M€ en investissement et +0,35 M€ en fonctionnement.

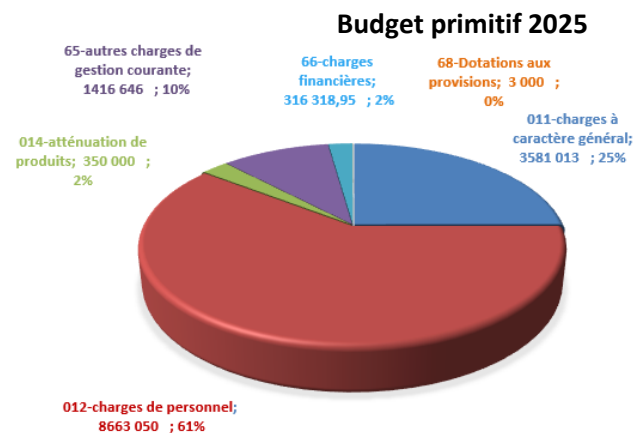
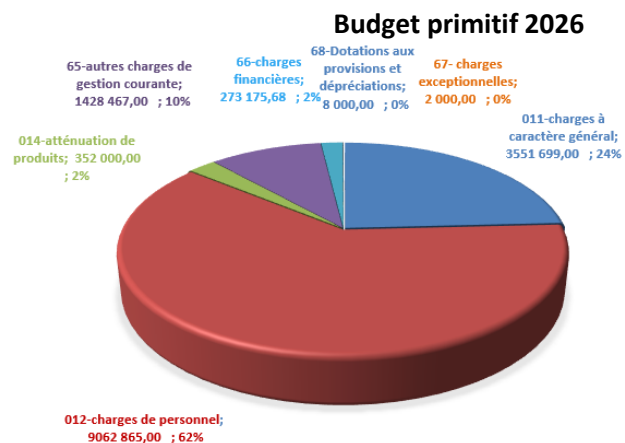
En investissement, cette hausse est imputable au remboursement de la dette en capital dont l'évolution est liée à la réalisation des emprunts 2025. En fonctionnement, alors que les charges de gestion courante et financières sont contenues, les dépenses réelles évoluent sous l'effet de la croissance de la masse salariale évaluée à +400 K€ en 2026.

Les recettes réelles progressent de 2,5 %, avec la hausse du produit de FCTVA attendu en investissement, et du rendement des droits de mutation conjugué au bénéfice du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FNPIC) en fonctionnement.

1. Section de fonctionnement

1.1. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement arrêtées à 14 678 206,68 € augmentent de 2,4 % par rapport au BP 2025.



■ **Les charges à caractère général** : 3 551 699 € (-0,8%/ BP 2025).

Les charges à caractère général sont prévues en légère baisse, ce qui, compte-tenu de leur sensibilité à l'inflation, annoncée à +1,3 % en 2026, témoigne d'un effort de maîtrise et d'optimisation des dépenses important.

Parmi les augmentations les plus significatives :

- + 30,4 K€ sur les dépenses d'alimentation, notamment avec les hausses de tarifs prévues sur le marché de restauration (+2,4 % depuis juin 2005 puis prévision de + 4% à partir de septembre 2026),
- + 14,5 K€ sur les frais de maintenance des bâtiments communaux,
- + 35,1 K€ sur les frais liés à l'administration générale (hausse notamment constatée sur les postes « contrat de maintenance » des copieurs, « documentation générale et technique », « catalogues et imprimés », « annonces et insertions »)

S'agissant des dépenses nouvelles par rapport au budget primitif 2025 :

- 4 K€ pour les élections municipales ;
- 61,5 K€ dédié au fonctionnement du nouveau Pôle Enfance ;
- Nouvelle prévision de 6,7 K€ pour l'achat de périodiques pour la Médiathèque (inscrite en investissement au BP 2025 mais à réimputer en fonctionnement)

Les plus gros postes de dépenses s'affichent en diminution (gaz, eau, électricité) permettant ainsi de dégager des marges de manœuvre à hauteur de 69 K€ afin de compenser les hausses constatées ci-dessus.

Il est à noter que les charges dédiées à l'équipement professionnel, les formations obligatoires, les déplacements et défraiements des agents et plus globalement la gestion du personnel municipal, qui avaient subi de fortes hausses en 2025, sont dorénavant contenues avec une hausse de seulement 3,3 K€ sur l'ensemble des postes.

■ **Les charges de personnel** : 9 062 865 € (+4,6 % / BP 2025).

Ce chapitre représente 61,7 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il évolue de façon très dynamique en 2026 sous l'effet de plusieurs facteurs :

- Hausse légale du SMIC au 1^{er} janvier de +1,18 % impactant principalement les vacataires et les traitements indiciaires des personnels indiciaires dont la rémunération se calcule par référence à des indices de début de grille de catégorie C.
- Hausse de 3 points du taux de contribution employeur à la CNRACL qui passe de 34,65 % à 37,35 % en 2026 ; ce qui représente un coût pour la collectivité de 103 K€ et constitue le premier facteur inflationniste du chapitre 012.
- Le glissement vieillesse technicité (GVT) valorisant les évolutions de carrière est évalué à 28 K€ sur l'exercice 2026 ;
- L'impact budgétaire des premières embauches prévues pour l'entretien et le fonctionnement du Pôle Enfance est de 27 K€
- Le coût RH nécessaire à la tenue du scrutin des élections municipales s'élève à 16 K€
- Nouvelle contribution de 0,15 % relative au versement mobilité régional et rural pour un montant de 7 K€ ;

Le budget a été établi sur la base d'un maintien du taux de l'assurance statutaire, de la valeur du point d'indice et en l'absence de prise en compte de mesures de revalorisation indiciaire.

Les effectifs seront stables sur la majeure partie de l'exercice au titre des emplois permanents, peu de départs en retraite étant prévus parmi les titulaires. Néanmoins, les derniers mois de l'année devraient constituer les premiers mois d'intervention des personnels supplémentaires qu'engendrera le fonctionnement du futur Pôle enfance.

Concernant les personnels non permanents, le budget tient compte de remplacements courants, imprévisibles, et de courte durée, mais également de remplacements plus longs liés à des indisponibilités d'agents sur de plus longues périodes afin d'assurer la continuité de service. Deux postes d'apprentis (espaces verts et petite enfance) sont également budgétés.

La masse salariale se rapportant à l'Ecrin, portée budgétairement pas le budget général mais remboursé en fin d'exercice par le budget annexe, s'élève à 361,5 K€.

■ **Les autres charges de gestion courante** : 1 428 467 € (+0,8 % / BP 2025).

Les inscriptions relatives aux indemnités de fonction des élus et les cotisations afférentes sont impactées à la hausse par les variations de taux de cotisation retraite (+5,9 K€) et devront être ajustées en fonction de la configuration de la nouvelle assemblée municipale.

Tenant compte du résultat de fonctionnement 2025 arrêté à 2 000 €, la subvention de la ville au CCAS est prévue à hauteur de 538 K€ afin d'équilibrer le budget de fonctionnement (507 K€ en 2025).

La contribution de la Ville au fonctionnement de l'Ecrin s'établira à 461,55 K€, en diminution de 15,9 K€ du fait de la progression des recettes propres du budget annexe et l'ajustement à la baisse de certaines charges (dépenses énergétiques notamment).

Les subventions versées aux associations se maintiennent à 193,5 K€ avec un effort particulier en faveur des associations sportives dont la dotation est abondée de 6 K€.

Les participations communales concernant l'acquisition par les particuliers de bornes anti-moustiques tiges, l'aide à l'achat des vélos à assistance électrique, les primes-bourg pour la rénovation du patrimoine, les primes aux apprentis et les aides au permis de conduire pour les jeunes sont reconduites en 2026.

■ **Les charges financières** : 273 176 € (-13,6% / BP 2025).

En dépit des intérêts générés par les emprunts souscrits en 2025 à hauteur de 2,5 M€, les charges financières n'augmentent que de 5 K€. En effet les emprunts arrivant à maturité, qui génèrent des frais financiers moindres, viennent quasiment compenser les intérêts des emprunts nouveaux.

Les charges financières baissent de 39 K€ du fait de l'inscription des ICNE rattachés à l'exercice 2025 et qui génèrent un montant négatif de contrepassations de 48 K€ sur 2026. En 2025, lors du vote du BP les rattachements de fin d'exercice n'étaient pas encore réalisés.

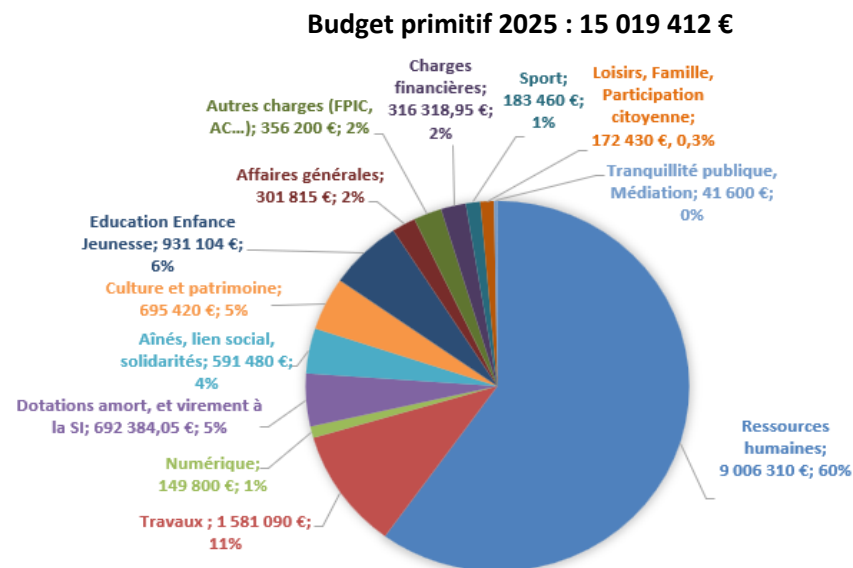
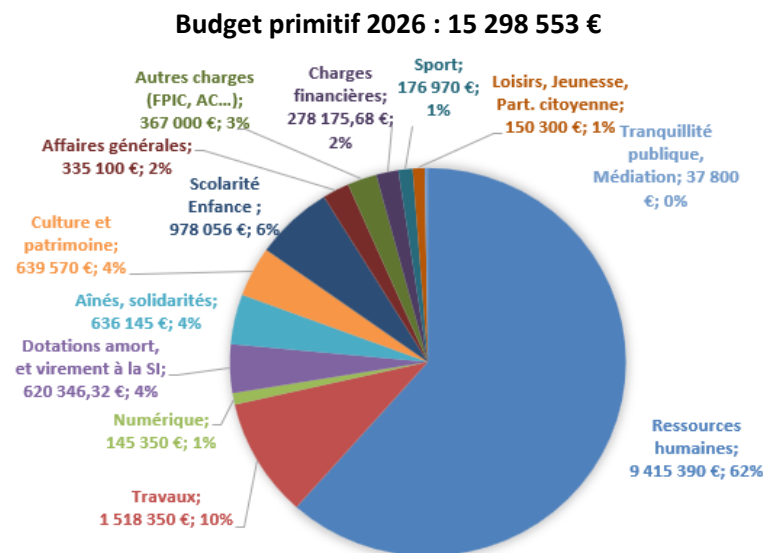
■ **Les atténuations de produits** : 352 000 € (+0,6 % / BP 2025).

Ce chapitre évolue sous l'effet de la hausse de l'attribution de compensation versée à Dijon Métropole, avec une charge évoluant de +33 K€ chaque année jusqu'en 2030. Cette hausse est toutefois compensée à hauteur de 31 K€ par la baisse du prélèvement au titre du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales.

■ **Les charges exceptionnelles** : 2 000 € afin de permettre le cas échéant l'annulation de titres sur exercices antérieurs

■ **Les dotations aux provisions et dépréciations** : 8 000 € dont 5 000 € pour tenir compte de la dépréciation des comptes de tiers établie sur la base des créances non recouvrées et 3 000 € afin de tenir compte des risques pour litiges et contentieux.

Répartition par secteurs d'intervention des dépenses de la section de fonctionnement (dépenses de personnel et frais généraux non ventilés)



Les dépenses d'intervention arrêtées à 14 033 031 €, représentent 92 % des dépenses de la section. Elles sont en hausse de 2,8 % par rapport au BP 2025, soit 378 K€ en volume.

Le périmètre des ressources humaines (masse salariale, indemnités élus, formations et autres frais pour le personnel et les élus, assurance...) augmente de façon significative de 409 K€ imputable pour 400 K€ à la hausse de la masse salariale. De fait, le périmètre dédié à la gestion des ressources humaines représente dorénavant 62% des dépenses de la section de fonctionnement.

Le poste Travaux représente 10 % des dépenses de la section. Les dépenses diminuent alors même que sont constatées des augmentations de prix sur les carburants, les fournitures pour l'entretien du matériel roulant, le coût des locations mobilières (véhicules, nacelles, matériels CTM...). De nouvelles maintenances vont également intervenir en 2026 (panneaux d'affichage numérique, fontaines et brumisateurs). A l'inverse, l'impact des investissements énergétiques et le bon maintien des prix unitaires permettront de diminuer de 34 K€ les frais énergétiques. De même, le raccordement au réseau collectif unitaire, les investissements combinés au contrôle des comportements génèreront également une économie attendue de 30 K€ sur le chauffage. Par ailleurs, une diminution de 12,3 K€ est constatée sur les taxes foncières acquittées par la commune (dégrèvement des locaux de l'école Prévert mis à disposition du Soutien scolaire talantais, changement de catégorie d'imposition pour l'ancien foyer Grandjean).

La dotation dédiée aux Aînés et aux solidarités est abondée de 44,7 K€, portée par une hausse de la contribution de la Ville au fonctionnement du CCAS de 31 K€. Les actions en faveur des personnes âgées sont également revalorisées de 10 K€ essentiellement pour faire face à l'augmentation des frais des conférenciers.

Les dépenses pour la culture et le patrimoine s'affichent en diminution (-56 K€) du fait de la baisse de la subvention d'équilibre versée à l'Ecrin (-26 K€) d'une part et, d'autre part, d'une diminution de 37 K€ du budget de l'animation culturelle avec une baisse attendue sur les contrats de prestations de service et les impôts et taxes. Toutefois, la Ville maintient constant le niveau des subvention versées aux associations culturelles.

De même, les animations sportives et de loisirs sont proposées en baisse en 2026 mais l'écart constaté s'explique en grande partie par le transfert sur le budget RH du règlement de prestations d'animations récurrentes dans ces deux domaines pour 25,5 K€.

Les crédits dédiés à l'éducation, l'enfance et la jeunesse se revalorisent en 2026 à hauteur de 47 K€. Les nouvelles dépenses constituées par l'acquisition de fournitures d'entretien et de petit équipement pour le Pôle Enfance sont évaluées à 62 K€ en 2026. Une baisse de 10 K€ sur les transports scolaires est constatée du fait de la diminution des effectifs et d'une rotation en moins vers le gymnase MTE décidée par la maternelle Langevin. Par ailleurs, la baisse enregistrée en 2026 sur le coût de la Pouponnière du fait de la majoration du bonus territoire versé par la CAF et qui s'inscrit en déduction du prix berceau (-18 K€) compensera en partie la hausse de des prix de la restauration scolaire et pour les accueils de loisirs et périscolaires (24 K€).

S'agissant des moyens généraux, si la communication reconduit un budget en baisse de 6 K€, l'administration générale sollicite des crédits supplémentaires à hauteur de 39 K€ pour prendre en compte une revalorisation de l'ensemble de ses postes de dépenses au vu de la réalisation 2025. Les hausses les plus sensibles sont constatées sur les catalogues et imprimés et sur la documentation générale.

Les dépenses financières et d'ordre sont prévues à 1 265 522 €.

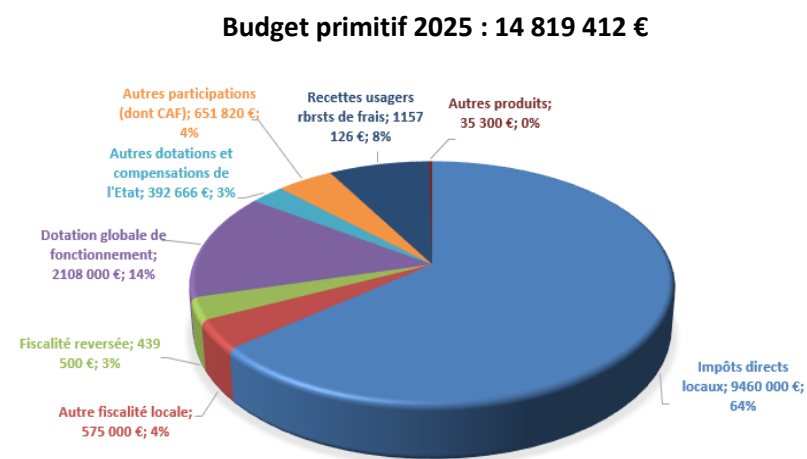
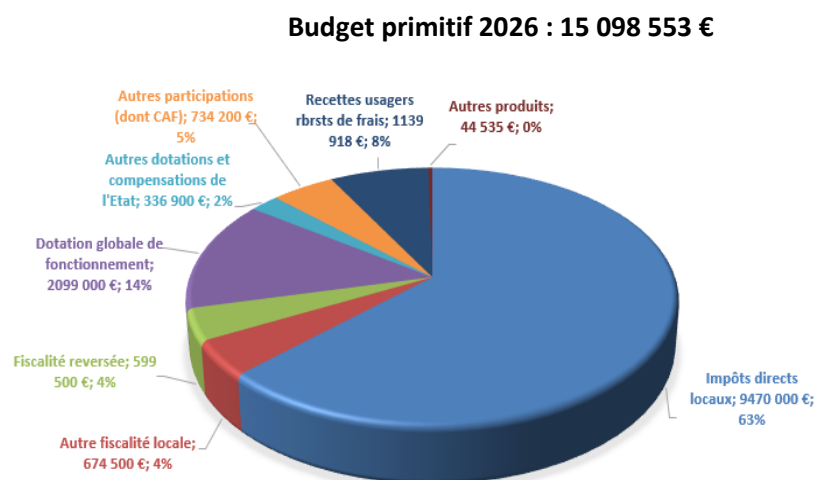
Les charges financières et les autres charges (contributions à Dijon Métropole au titre du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes et de l'Attribution de Compensation) représentent 645 176 K€ contre 672 519 K€ au BP 2025. Cela provient majoritairement de la baisse du chapitre 66, soit -39 K€ du fait de l'inscription des ICNE rattachés à l'exercice 2025.

Les opérations d'ordre sont constituées de la dotation aux amortissements pour 620 000 € et du virement à la section d'investissement pour 336,32 €. Ils participeront à l'autofinancement prévisionnel de l'exercice 2026.

1.2 Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement, arrêtées à 15 098 553 €, augmentent de 1,9 % par rapport au BP 2025.

Répartition par postes des recettes réelles de fonctionnement au BP 2026



Ce chapitre 731 créé par la nomenclature M57 regroupe les produits issus des impôts directs locaux et le distingue des autres recettes de fiscalité locale (droits de mutation, TCFE, TLPE, droits de place). Ainsi, la commune dispose encore d'un pouvoir de taux sur 67 % des recettes réelles de fonctionnement, dont 63 % provenant de la fiscalité « ménages ».

Sur la base d'une stabilité des taux et d'une hypothèse de revalorisation des bases cadastrales de 1 % (sur le foncier bâti et la taxe d'habitation), **le produit des impôts directs** attendu est évalué à 9 470 000 €. Le produit fiscal est constant d'une année sur l'autre puisque la baisse des taux de 1% intervenue en 2025 compense la revalorisation 2026 des bases communales à même niveau.

Ce produit tient compte du dispositif d'exonération de TFPB au bénéfice des bailleurs sociaux ; ce qui représente environ 925 K€ de bases exonérées. Compte-tenu de la compensation versée par l'Etat, le net à charge pour la commune s'élèverait à environ 265 K€ en 2026.

Les prévisions fiscales ne prennent pas en compte les bases prévisionnelles communiquées par l'Etat (Etat 1259) dont la transmission a été décalée dans le temps. Un ajustement lors d'une décision modificative ultérieure sera donc nécessaire.

Parmi les autres produits de fiscalité locale figurent, pour les plus importantes la taxe additionnelle aux droits de mutation et la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Se basant sur la réalité des encaissements 2025, la taxe additionnelle aux droits de mutation a été revalorisée de +110 K€ et l'accise sur l'électricité revue légèrement à la baisse (-10 K€). La taxe locale sur la publicité extérieure et les droits de place représentent un produit attendu de 24,5 K€.

La fiscalité reversée est constituée majoritairement de la dotation de solidarité communautaire versée par Dijon Métropole. Basée sur les critères de répartition de l'enveloppe établis en 2022 lors du nouveau pacte financier et fiscal conclu avec la Métropole, elle est révisée chaque année. Sachant que la DSC 2025 a été notifiée à 434 795 €, la prévision 2026 s'établit à 434 K€. S'agissant du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales, l'ensemble intercommunal est devenu bénéficiaire en 2025 et a permis à la commune d'encaisser une recette de 162 354 €. De ce fait, la recette prévisionnelle 2026 s'élève à 160 K€.

Les dotations et participations versées par l'Etat représentent 16,1 % des recettes réelles de la commune, parmi lesquelles la dotation globale de fonctionnement pour 2,01 M€ prévue sur la base d'une dotation forfaitaire perçue passant de 1,33 M€ à 1,27 M€ avec la prise en compte de l'écêtement. La dotation de solidarité urbaine est attendue à hauteur de 790 K€ et la dotation nationale de péréquation à 39 K€. Dans les autres dotations et compensations de l'Etat, prévues à hauteur de 337 K€, figurent les compensations d'exonération de taxes foncières pour 230,8 K€ (dont environ 178 K€ d'allocation de compensation pour les QPV).

Dans les autres participations prévues à 734 K€ figurent la participation de la CAF évaluée à 645 K€, soit +81 K€ par rapport à la prévision 2025 du fait de la revalorisation des attributions de la CAF pour la Petite Enfance.

Par ailleurs, la contractualisation avec la Ville de Daix rapportera 60 K à la commune, soit 42 K€ au titre de la mise à disposition de la police municipale et 18 K€ pour l'accueil d'enfants daixois au multiaccueil et au Relais Petite Enfance.

Le produit des services et redevances usagers sont attendus en légère hausse à 1,04 M€ (+0,8 % / 2025). A tarif constant, les redevances usagers baissent de 11,2 K€ répercutant la baisse de la fréquentation de la structure Petite Enfance les 4 derniers mois de 2026. Cette légère perte est compensée par la hausse attendue sur le produit des concessions dans les cimetières (+20 K€).

Les remboursements d'assurance statutaire sont prévus à hauteur de 95 K€ pour une prime 2026 évaluée à environ 198 K€.

2. Section d'investissement

En hausse de 811 300 € par rapport à 2025, la section d'investissement s'élève à 6 974 130 €.

La part relative de l'investissement dans le budget total passe de 29,1 % à 31,3 %.

2.1. Dépenses d'investissement

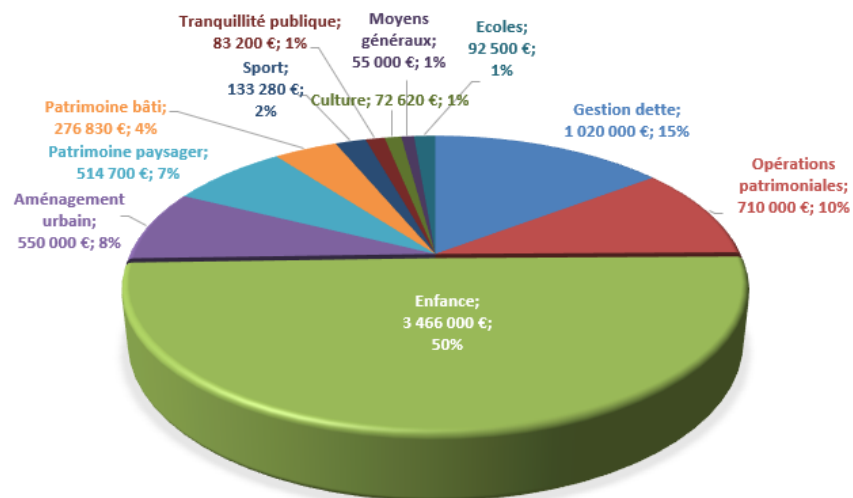
Les dépenses d'équipement s'élèvent à 4 544 130 €. En tenant compte de l'avance SPLAAD comptabilisée en 2025 dans cette rubrique, les dépenses d'équipement sont reconduites à un niveau quasiment constant en 2026 (5 044 130 €).

Les dépenses financières s'élèvent à 1 520 000 € et sont consacrées au remboursement de la dette en capital pour 1 020 000 € et aux 500 000 € d'avance de trésorerie versés à la SPLAAD

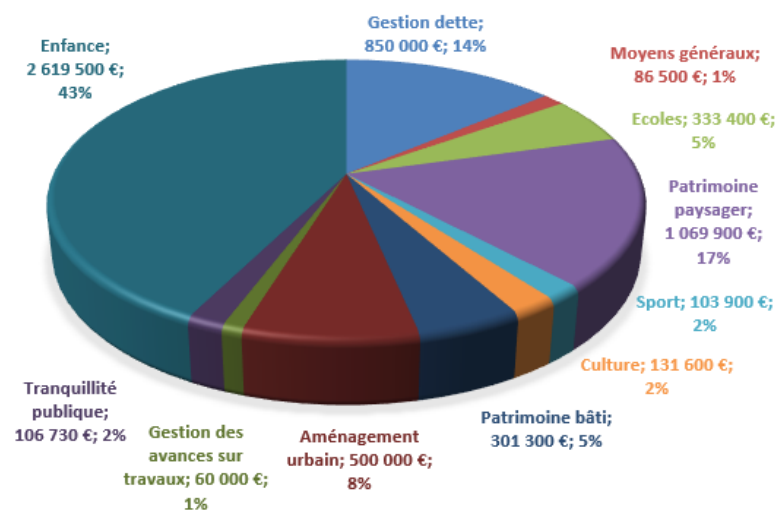
Parmi les dépenses d'ordre figurent les travaux en régie pour 200 000 € et des opérations patrimoniales pour la gestion des avances sur travaux et l'intégration des frais d'étude à hauteur de 710 000 €.

Répartition par secteurs d'intervention des dépenses d'investissement

Budget primitif 2026 : 6 974 130 €



Budget primitif 2025 : 6 162 830 €



Il est visuellement facile de constater que la moitié des dépenses d'investissement 2026 sera consacrée à la création du Pôle Enfance, un quart représente les dépenses allouées aux autres secteurs d'intervention et le quart restant est dédié à la gestion de la dette et aux opérations d'ordre patrimoniales.

Les dépenses consacrées à l'enfance s'élèveront en 2026 à 3 466 000 €. Consacrées aux travaux (3 200 000 €) et à l'équipement (266 000 €) du futur Pôle Enfance à Mennetrier, elles représentent le plus gros poste de la section, en augmentation de 846 500 €, soit + 32 %.

Du fait du poids budgétaires du Pôle Enfance, les dépenses d'investissement consacrées aux autres secteurs d'intervention sont revues à la baisse. Cela se vérifie notamment pour les secteurs suivants : Ecoles, Culture et Patrimoine paysager.

Après un effort significatif porté à la rénovation des établissements scolaires ces dernières années, notamment en faveur de la restauration scolaire avec l'extension du restaurant de l'école Curie et l'instauration de selfs service dans l'ensemble des écoles, la prévisions 2026, portée à 92,5 K€ permettra, entre autres, l'installation de brasseurs d'air dans les écoles pour un meilleur confort thermique et le renouvellement des dispositifs PPMS. Pour la culture, outre la dotation pour l'enrichissement du fonds documentaire de la Médiathèque à hauteur de 18,22 K€, 54,4 K€ seront dédiés aux travaux d'aménagement de l'ESCALE et de rénovation de salles.

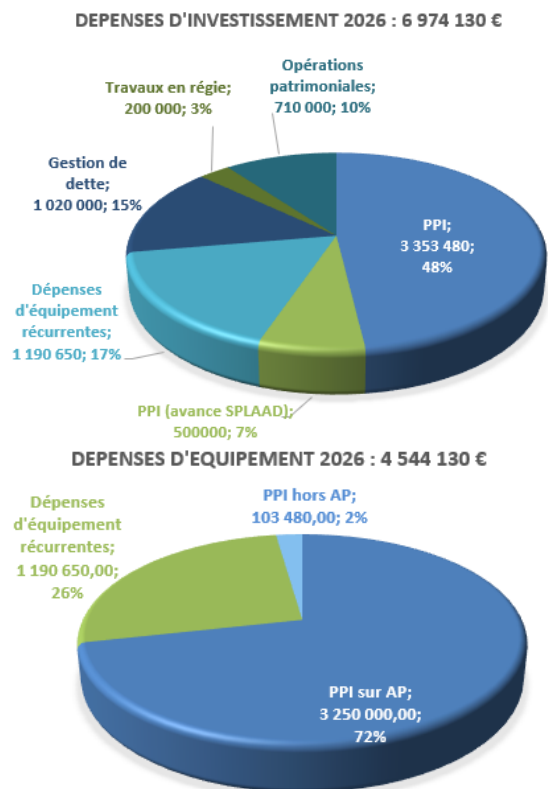
La valorisation du patrimoine paysager à hauteur de 514,7 K€ (1,07 M€ en 2025) constitue la variable d'ajustement de ce budget d'investissement, avec toutefois un effort prévu sur les travaux de concession dans les cimetières (45 K€) et l'acquisition de véhicules et gros matériels pour 21 K€.

La contribution à la tranquillité publique se décompose en travaux de vidéo protection pour 80 K€ ainsi qu'en achats de matériels et équipements pour le fonctionnement de la police municipale pour 3,2 K€.

En matière d'aménagement urbain, l'avance de trésorerie à la SPLAAD dans le cadre de l'opération CAP OUEST s'élèvera comme les années précédentes à 500 K€ (dorénavant comptabilisée en 2748 « Autres prêts »). Seront inscrits par ailleurs 50 000 € représentant la tranche 2026 de l'AP votée en 2025 pour permettre la réalisation d'études consacrées à la déconstruction et au désamiantage de l'ancien foyer Grandjean.

Les travaux sur bâtiments, dotés de 276,83 K€ dont 100 K€ en régie, sont constitués de travaux de rénovation des bâtiments communaux (construction d'un hangar de stockage avant travaux du CCPI et l'automatisation des portes de garage du centre technique municipal.

La dotation aux moyens généraux est constituée majoritairement de dépenses informatiques, soit 50 000 € pour les logiciels et matériels y compris téléphoniques.



L'investissement 2026 augmente de +13 %, porté par l'évolution des opérations d'ordre patrimoniales avec principalement une inscription de 500 000 € pour la restitution des avances sur travaux du Pôle Enfance, ainsi qu'une hausse de 170 000 € de remboursement du capital de la dette.

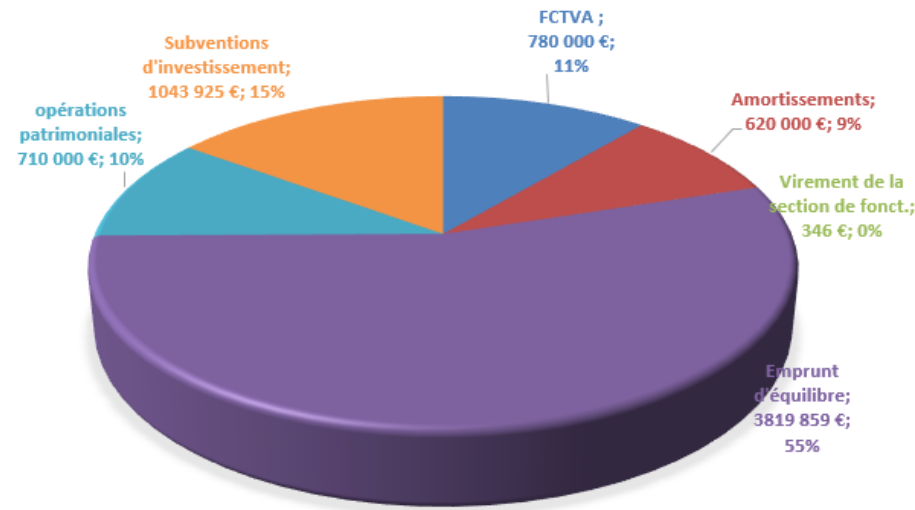
Hors opérations d'ordre et gestion de la dette, les dépenses d'équipement, arrêtées à 4 544 130 €, s'établissent toujours à un niveau élevé. Si on y adjoint la dépense financière constituée par l'avance de trésorerie de 500 000 € versée à la SPLAAD, le niveau est constant par rapport à 2025. Le poids des services votés (dépenses sur autorisations de programme) est évalué à 71,5% des dépenses d'équipement, ce qui tend à rigidifier la section. En y intégrant l'avance de trésorerie pour l'opération Cap ouest, le Plan pluriannuel d'investissement porté par les travaux du Pôle Enfance s'établit à 3,85 M€.

ENSES D'INVESTISSEMENT (en €) au BP 2026	Dépenses récurrentes	PPI	Travaux en régie	Opérations patrimoniales	TOTAL
Enrichissement du fonds bibliothèque	18 220				
Travaux d'aménagement de L'ESCALE - Médiathèque	15 000				
Equipements et rénovation salles	39 400				
Sous-total Culture	72 620	-	-	-	72 620
Matériels, mobiliers, logiciels Ecoles	10 500				
Installation brasseurs d'air dans les écoles	20 000				
Etudes travaux bâtiments scolaires	30 000				
Renouvellement dispositifs PPMS et traçage cours d'écoles	32 000				
Sous-total Ecoles	92 500		-	-	92 500
Désamiantage déconstruction ex Foyer Grandjean		50 000			
Opération Cap Ouest		500 000			
Sous-total Rénovation urbaine	-	550 000	-	-	550 000
Travaux Pôle Enfance Mennetrier		3 200 000			
Equipements Pôle Enfance	266 000				
Sous-total Enfance	266 000	3 200 000	-	-	3 466 000
Matériels informatiques et téléphonique services municipaux	13 000				
Logiciels	37 000				
Mobiliers et autres matériels	5 000				
Sous-total Moyens généraux	55 000	-	-	-	55 000
Travaux rénovation bâtiments municipaux	163 830				
Petits matériels et mobiliers	13 000				
Travaux en régie bâtiments			100 000		
Sous-total patrimoine bâti	176 830	-	100 000	-	276 830
Voirie et accessoires de voiries	13 000				
Acquisition foncière	5 000				
Agencements et aménagements de terrains	74 000				
Frais d'étude voirie	5 000				
Travaux concessions cimetière	45 000				
Véhicules et gros matériels	210 000				
Petits matériels et mobiliers urbains	47 500				
Rénovation énergétique (éclairage domaine pub. communal)		15 200			
Travaux en régie terrains			100 000		
Sous-total patrimoine paysager	399 500	15 200	100 000	-	514 700
Etudes mutualisation équipements sportifs	80 000				
Travaux bâtiments sportifs	18 000				
Matériels	27 000				
Rénovation énergétique bâtiments sportifs		8 280			
Sous-total Sports	125 000	8 280	-	-	133 280
Equipements police municipale	3 200				
Travaux video protection		80 000			
Sous-total Tranquillité publique	3 200	80 000	-	-	83 200
Gestion dette	1 020 000				
Sous-total Gestion dette	1 020 000	-	-	-	1 020 000
Gestion des avances sur travaux et intégration frais d'études				710 000	
Sous-total opérations d'ordre	-	-	-	710 000	710 000
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 210 650	3 853 480	200 000	710 000	6 974 130

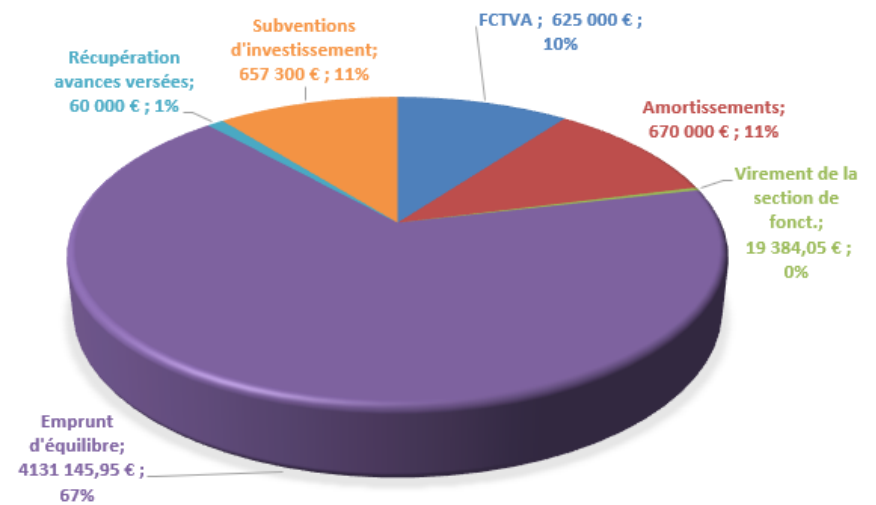
2.2 Recettes d'investissement

Mode de financement de l'investissement en 2026

Budget primitif 2026



Budget primitif 2025



Les recettes réelles d'investissement, arrêtées à 5 643 78368 € comprennent :

- Les recettes d'équipement
- l'emprunt d'équilibre passe de 4 131 145,95 € à 3 819 858,68 €. Son niveau de mobilisation en 2026 dépendra de la détermination des résultats 2025 et du choix de leur affectation. Afin de participer au financement des investissements, une souscription d'emprunt sera nécessaire en 2026 dans les limites de la soutenabilité budgétaire.
- Les subventions d'investissement reçues

Elles correspondent à des participations déjà notifiées ou des soldes de subventions sur des opérations terminées, pour un montant total de 1 043 925 €, soit :

- 452 200 € de dotation d'équipement des territoires ruraux, 150 00 € de subvention du Conseil départemental de Côte d'Or et 374 100 € de la CAF pour participer au financement de la tranche 2026 des travaux du Pôle Enfance ;
- 67 625 € de solde de participation de l'Agence de l'Eau aux travaux d'aménagement des Cerisiers (Phase 2).

Il n'est pas tenu compte des subventions qui seront sollicitées en 2026, une fois les plans de financement des opérations en cours bouclés.

- Les recettes financières
- Le FCTVA porté par le fort niveau d'investissement réalisé en 2025 est attendu à 780 000 € en hausse de 24,8 %.

Dans les opérations d'ordre, prévues 1 330 346,32 € figurent les amortissements (620 000 €), les opérations patrimoniales de récupération des avances versées sur marché (500 000 €) et d'intégration des frais d'étude (210 000 €), ainsi que l'autofinancement prévisionnel de l'exercice, quasiment nul au budget primitif mais qui se réalisera au cours de l'exercice.

Les amortissements continuent de profiter de la politique de révision appliquée à partir de 2015 afin de faire baisser la charge financière. Cette diminution, limitée par l'instauration de la règle de l'amortissement au prorata temporis, n'est plus que de 50 000 € par rapport à 2025.

3. Ratios légaux

	BP 2025	BP 2026
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 184 €	1 205 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 224 €	1 240 €
Dépenses d'équipement brut/population	417 €	373 €
Encours de dette/population	725 €	856 €
DGF/population	174 €	172 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	60,45%	61,74%
Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct.	102,43%	103,97%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	34,10%	30,10%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	59,25%	69,06%
Épargne brute/recettes réelles de fonctionnement	3,30%	2,78%

La population de référence est la population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2025, soit 12 181 habitants (12 107 habitants au 01/01/24)

La maquette comptable a évolué en M57 et les informations statistiques, fiscales et financières figurant dans le volet I ne présentent plus les données comparatives avec les moyennes nationales de la strate. Par ailleurs, un nouveau ratio apparaît : le taux d'épargne brute qui indique la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée à l'investissement ou au remboursement de la dette.

L'effet de ciseaux est caractérisé par un accroissement des dépenses de fonctionnement (+21 € par habitant) plus élevé que celui pesant sur les recettes de fonctionnement (+16 € par habitant), ce qui aura pour conséquence une diminution de l'épargne brute.

Les dépenses d'équipement brut diminuent pour s'établir à 373 € par habitant. En réintégrant dans la base de calcul les 500 000 € d'avance de trésorerie à la SPLAAD figurant dorénavant dans les immobilisations financières, le ratio de niveau s'élèverait à 414 € par habitant et ne subirait pas de dégradation. De même, le taux d'équipement atteindrait 33,41 % et resterait constant d'une année sur l'autre.

Les dépenses de personnel continuent d'évoluer sous l'impact que la hausse du taux de CNRACL fait peser sur la masse salariale.

La poursuite de l'endettement communal, caractérisé par une mobilisation d'emprunt de 2,5 M€ en 2025, pèse sur les ratios avec un encours de dette par habitant qui s'accroît de +131 € par habitant. L'encours de la dette au 01/01/2026 représentera 69,06 % des recettes réelles de fonctionnement.

L'épargne brute qui diminue d'un exercice sur l'autre limitera encore les marges d'autofinancement de la commune en 2026.

Le budget annexe « gestion de l’Ecrin »

Les dépenses et les recettes de ce budget annexe sont présentées hors taxes

I-INVESTISSEMENT	BP 2025	BP 2026	Variation 26/25	%
D-DEPENSE	60 500,00	65 250,00	4750,00	7,9%
D1-Dépense réelle	60 500,00	65 250,00	4750,00	7,9%
D2-Dépenses d'ordre de section à section				
R-RECETTE	60 500,00	65 250,00	4750,00	7,9%
R1-Recettes réelles				
R2-Amortissement des immobilisations	60 500,00	65 250,00	4750,00	7,9%
F-FONCTIONNEMENT	BP 2025	BP 2026	Variation 26/25	%
D-DEPENSE	862 450,00	886 550,00	24100,00	2,8%
D1-Dépense réelle	801 950,00	821 300,00	19350,00	2,4%
<i>dont personnel affecté par la collectivité au budget annexe</i>	<i>329 900,00</i>	<i>361 500,00</i>	<i>31 600,00</i>	<i>9,6%</i>
D2-Dépenses d'ordre de section à section	60 500,00	65 250,00	4750,00	7,9%
R-RECETTE	862 450,00	886 550,00	24100,00	2,8%
R1-Recettes réelles	862 450,00	886 550,00	24100,00	2,8%
<i>dont subvention d'équilibre du budget général</i>	<i>477 450,00</i>	<i>461 550,00</i>	<i>- 15 900,00</i>	<i>-3,3%</i>
R2-Recettes d'ordre de section à section				
TOTAL GENERAL (en dépenses et en recettes)	BP 2025	BP 2026	Variation 26/25	%
	922 950,00	951 800,00	28 850,00	3,1%

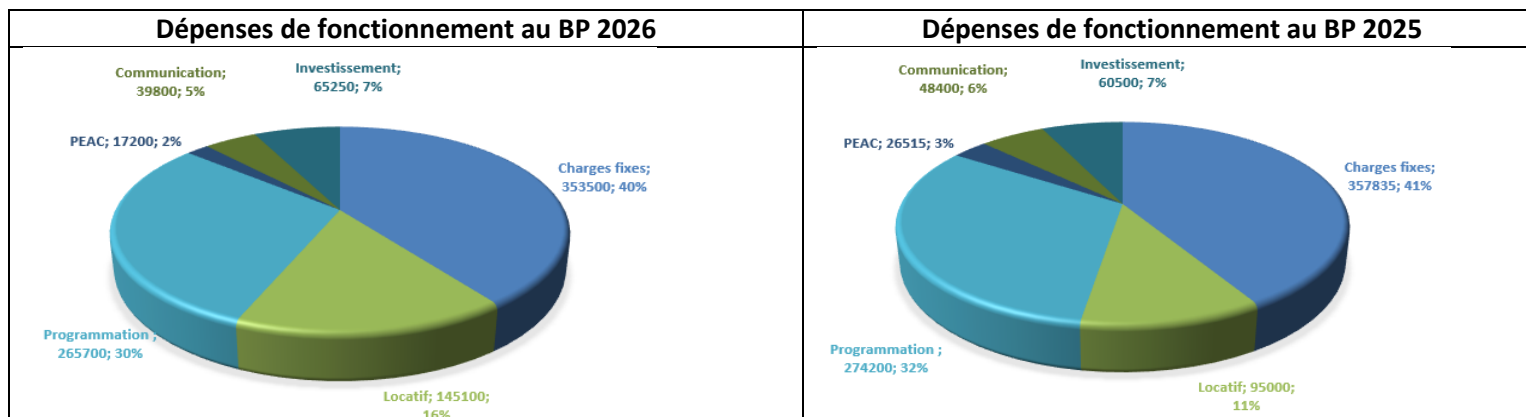
Ce budget annexe se veut la traduction budgétaire fidèle et transparente de la gestion de l’Ecrin et retrace l’ensemble des moyens financiers mis en œuvre pour permettre aux activités de location de salles et de gestion de spectacles de s’exercer. Ainsi, pour 2026, la commune poursuit la baisse de sa contribution au fonctionnement de l’Ecrin de 15 900 €. La subvention d’équilibre prévue s’établit ainsi à 461 550 €. Toutefois, la commune pilotant le résultat de fin d’année à zéro, la subvention ne sera versée que partiellement. Pour information, elle a été réalisée à hauteur de 80 % en 2025.

La dotation d’équilibre prévisionnelle baisse de 3,3 % alors que les dépenses, toutes sections confondues, augmentent de 3,1 %.

Plusieurs facteurs d’explications :

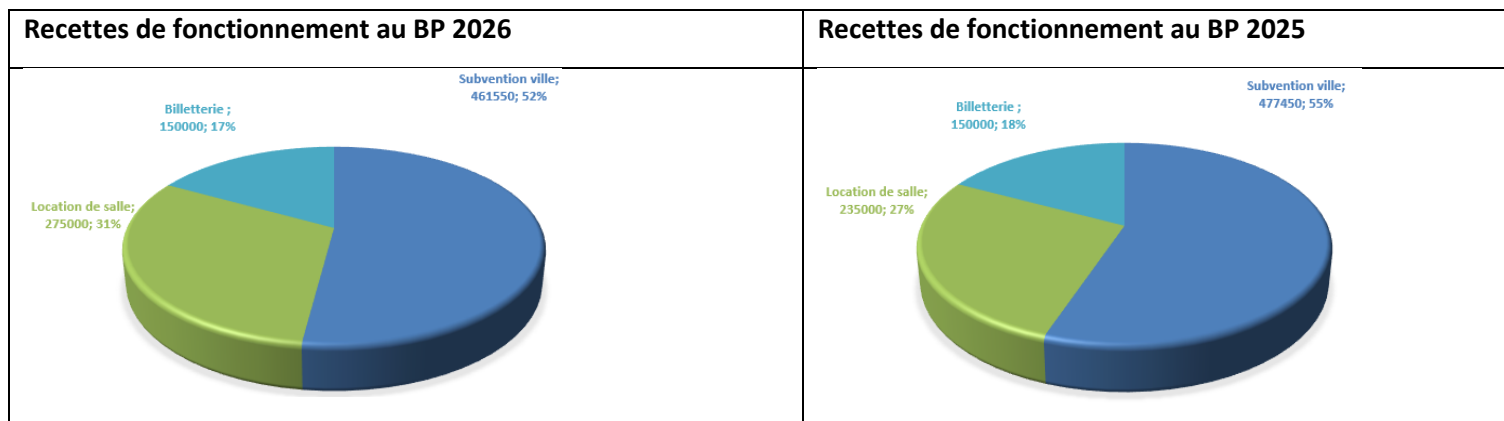
- des dépenses de fonctionnement qui évoluent de +2,8 %, portées par la hausse de la masse salariale (hausse des taux de CNRACL notamment), mais dont la progression est freinée par l’ajustement de certaines charges à la baisse, particulièrement les frais d’énergie et d’électricité (-32 000 €)
- des investissements entièrement financés par la dotation aux amortissements
- le poids des recettes propres passant de 45 % à 48 % des recettes réelles de fonctionnement.

La section de fonctionnement : 886 550 € en dépenses et en recettes



Les dépenses réelles de fonctionnement sont prévues à hauteur de 821 300 € en 2026 en hausse de 2,4 % par rapport au BP 2025

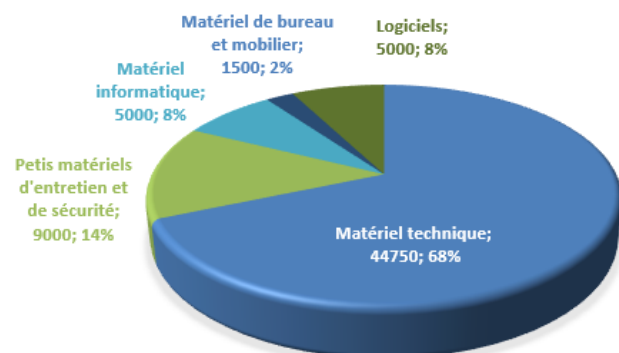
- Les charges fixes arrêtées à 353 500 € sont en légère diminution (-4 000 €). Elles représentent 40 % des dépenses de la section parmi lesquels 239 500 € servent à la rémunération des personnels permanents dédiés à l'Ecrin. Malgré les hausses de taux de CNRACL se répercutant sur la masse salariale, les charges fixes baissent du fait de l'ajustement à la baisse des frais énergétiques.
- Les charges liées au locatif représentent 145 100 € dont 70 000 € consacrés à l'embauche d'intermittents assurant des prestations d'accueil, de sécurité incendie, de surveillance, et de ménage. Les charges liées au locatif augmentent de 50 000 € d'une année sur l'autre notamment du fait de la hausse du taux horaire de rémunération des intermittents et du choix d'une valorisation plus accentuée des locations de salles dans le budget primitif 2026.
- La programmation culturelle qui représentait un des axes forts de 2025, est légèrement revue à la baisse (-8 500 €)
- Le poste communication diminue également avec la constatation d'une baisse de 8 500 € au niveau de la diffusion des programmes et des campagnes de communication.



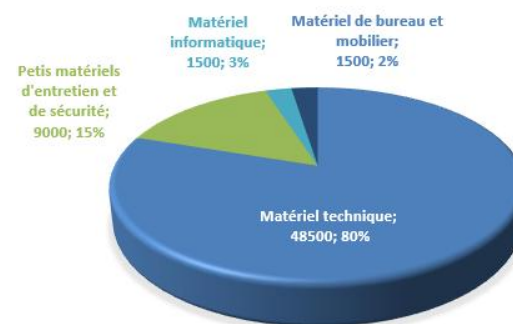
Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées à 52 % de la subvention exceptionnelle versée par le budget principal au budget annexe. Les recettes d'exploitation de l'Ecrin (billetterie et redevances de locations de salles) financent 48% du fonctionnement de l'équipement, contre 45% en 2025 et 39% en 2024. En 2026, un effort particulier sera fait pour améliorer le rendement du locatif évènementiel.

La section d'investissement : 65 250 € en dépenses et en recettes

Dépenses d'investissement au BP 2026



Dépenses d'investissement au BP 2025



La dotation aux amortissements continue d'autofinancer la totalité des investissements de l'Ecrin qui se composent majoritairement d'équipements techniques. L'Ecrin consacrera 44,75 K€ à l'amélioration de son matériel scénique (micros, nez de projecteur, rappel de son, onduleur). Les investissements techniques sont décidés dans le but de limiter les frais de location de matériel et d'améliorer la qualité des équipements proposés à la location.

Des provisions pour achat de matériels, mobiliers et logiciels sont aussi prévues à hauteur de 20,5 K€. Sont également envisagés pour 2026 l'aménagement de l'espace bar foyer et l'installation d'un éclairage d'ambiance pour la salle Saint-Exupéry.